

Déclaration liminaire

FORCE OUVRIÈRE RÉAFFIRME QUE L'URGENCE DANS NOTRE SECTEUR EST L'AUGMENTATION DES SALAIRES POUR TOUS

FORCE OUVRIÈRE tire une nouvelle fois la sonnette d'alarme, FO dénonce la paupérisation des salariés, il n'y a pas eu d'augmentation de la valeur du point depuis de trop nombreuses années. Face au tassement des grilles de salaires lié à l'augmentation du SMIC, la question de la reconnaissance du diplôme et de la qualification se pose.

Avec une inflation qui risque d'atteindre les 10 % à la fin de l'année, les salariés ne peuvent pas entendre que l'augmentation de la valeur du point soit limitée. Trop de salariés se retrouvent en dessous du SMIC, c'est inacceptable.

FORCE OUVRIÈRE revendique des augmentations de salaire au moins à hauteur de l'inflation avec une clause de revoyure.

FORCE OUVRIÈRE rappelle une nouvelle fois que la négociation entre représentants des salariés et représentants du patronat ne doit pas être encadrée par l'Etat. Nous refusons que la négociation se transforme en chambre d'enregistrement des décisions du Ministère. Ce modèle tripartite, donc corporatiste dans sa forme, nous n'en voulons pas. De plus, le projet politique de convention collective unique, rappelé lors de la lettre de mission du Premier Ministre, Jean Castex, du 4 décembre 2020, a abouti à l'accord de méthode « Laforcade ». Accord qui vise à donner à certains 183 euros net mais exige en contrepartie, l'ouverture d'une négociation qui vise à casser nos droits conventionnels existants dont l'architecture de nos classifications référencées aux diplômes, notre ancienneté et nos congés.

Une convention collective unique n'est pas notre priorité et encore moins celle des salariés qui attendent :

- **L'augmentation immédiate des salaires dans toutes les conventions collectives, au minimum à hauteur de l'augmentation du coût de la vie**
- **Les 183 € net pour tous sans contrepartie**
- **Plus aucune grille de classification sous le SMIC**
- **Le maintien et l'amélioration des conventions collectives**
- **Des moyens à la hauteur des besoins pour l'amélioration de leurs conditions de travail**
- **Des mesures d'urgence pour le secteur de l'Aide à domicile pour une réelle revalorisation des salaires et la prise en charge de tous les frais de déplacement**